





formée en château de la Belle au bois dormant. Les journaux ne s'occupent que de plus de péripéties de la campagne électorale, et oublient de nous tenir au courant de ce qui se passe au sein de la conférence de Genève.

CONSEIL DE GUERRE

Affaire Cremer-Arbinet

Aujourd'hui, à midi, ont commencé, dans la salle des assises, au palais de justice, les débats de l'affaire Cremer-Arbinet.

CHRONIQUE

Voici quels sont les votes des députés de notre région sur l'article 1er de l'amendement de M. Gaslonde, qui impose de 40 centimes additionnels la contribution des portes et fenêtres et de 20 centimes la contribution personnelle et mobilière.

Les Prussiens occupaient Dijon et en épuisèrent toutes les ressources par des réquisitions sans cesse renouvelées. La ville était menacée d'une prochaine disette.

La commission du conseil départemental chargée du recensement des écoles a complètement terminé son travail. Il est probable que l'arrêté du préfet portant solution de la question sera pris avant la fin du mois.

Le concert au bénéfice des familles des défunts s'est terminé hier soir à 4 heures 1/2. L'assistance, fort nombreuse (8,000 personnes environ), a fait le plus chaleureux accueil à MM. Bonduis, Monthaux, Gourdon, Féret, Didier, Luce, Perret et Monthaux.

On lit dans le Mémorial de la Loire : M. de Sugny a donné, à la commission du 4 septembre, lecture d'un rapport particulier sur les événements du 4 septembre à Lyon.

Le concert au bénéfice des familles des défunts s'est terminé hier soir à 4 heures 1/2. L'assistance, fort nombreuse (8,000 personnes environ), a fait le plus chaleureux accueil à MM. Bonduis, Monthaux, Gourdon, Féret, Didier, Luce, Perret et Monthaux.

Le rapporteur examine ensuite la situation des deux accusés et résume leurs moyens de défense.

C'est l'ordre. Il sera fusillé ce soir à 4 heures. Eh bien ! pourquoi a-t-il démenté ses termes de la dépêche de M. de Serres, et pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de l'observation prudente du préfet ?

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi, deux heures. — Le conseil entre en séance à midi. Le maréchal Baraguey-Dilliers s'assied au fauteuil de la présidence. A sa droite est le maréchal Canrobert, à sa gauche le maréchal Mac-Mahon.

CHRONIQUE

Il existe un arrêté de la mairie, du 22 février 1871, approuvé par la préfecture, qui interdit aux musiciens et chanteurs ambulants de toute espèce l'exercice de leur profession dans notre ville.

Un jeune écrivain de notre ville, parti depuis longtemps pour Paris à la recherche de la gloire, M. Georges Petit, qui a fait jouer plusieurs vaudevilles au théâtre des Célestins, a lu l'autre jour au théâtre Déjazet une comédie en trois actes, Papirol, candidate, faite en collaboration avec M. Alexis Bouvier.

On pense généralement que l'option du mari pour la nationalité entraîne celle de la femme; c'est une erreur qu'il importe de rectifier. D'après l'interprétation allemande, les femmes mariées, nées en Alsace-Lorraine, sont également tenues de signer le certificat d'option en faveur de la nationalité française.

Les généraux inspecteurs viennent de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de commencer leur tournée d'inspection dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Il est à craindre que l'orage de jeudi n'ait causé de graves dommages aux récoltes. Déjà si l'on en croit le Journal de Villefranche, cet arrondissement aurait beaucoup souffert.

Ces jours derniers un certain nombre d'ouvriers habiles : mécaniciens, ajusteurs, machinistes ont été engagés à St-Etienne pour le compte du gouvernement japonais qui veut se créer un personnel d'ingénieurs et d'ouvriers européens pour renouveler l'industrie du pays.

M. Sicard, directeur du théâtre du Gymnase à Marseille, monte Rabagas. M. de Kératry a autorisé les représentations, bien que, dit une lettre de M. Sicard, il lui fût lo d'approuver l'esprit général de la pièce.

La question du premier inventeur de la machine à coudre est nettement posée à Lyon et il faudra désormais qu'elle soit une bonne fois résolue.

testes contre les affirmations de ce comité et revendiqué pour son fondateur seul l'honneur de la première idée de la machine à coudre. Les deux camps sont en présence et se préparent à une lutte publique.

Un procès en séparation de corps, actuellement pendante devant la première chambre du tribunal civil de notre ville, pose la question suivante : Le refus par le mari de consentir au baptême d'un enfant, lorsque les deux époux professent la religion catholique, peut-il être considéré comme une injure grave envers la femme et motiver la séparation ?

Paris, 15 juillet. La gauche républicaine, réunie hier, a décidé de nommer dans son sein une commission pour dresser une liste de candidats au conseil d'Etat, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 15 juillet. Le gauche républicaine, réunie hier, a décidé de nommer dans son sein une commission pour dresser une liste de candidats au conseil d'Etat, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

Un jeune écrivain de notre ville, parti depuis longtemps pour Paris à la recherche de la gloire, M. Georges Petit, qui a fait jouer plusieurs vaudevilles au théâtre des Célestins, a lu l'autre jour au théâtre Déjazet une comédie en trois actes, Papirol, candidate, faite en collaboration avec M. Alexis Bouvier.

Les généraux inspecteurs viennent de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de commencer leur tournée d'inspection dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Il est à craindre que l'orage de jeudi n'ait causé de graves dommages aux récoltes. Déjà si l'on en croit le Journal de Villefranche, cet arrondissement aurait beaucoup souffert.

Ces jours derniers un certain nombre d'ouvriers habiles : mécaniciens, ajusteurs, machinistes ont été engagés à St-Etienne pour le compte du gouvernement japonais qui veut se créer un personnel d'ingénieurs et d'ouvriers européens pour renouveler l'industrie du pays.

M. Sicard, directeur du théâtre du Gymnase à Marseille, monte Rabagas. M. de Kératry a autorisé les représentations, bien que, dit une lettre de M. Sicard, il lui fût lo d'approuver l'esprit général de la pièce.

La question du premier inventeur de la machine à coudre est nettement posée à Lyon et il faudra désormais qu'elle soit une bonne fois résolue.

des de la poitrine, gorge, ha'cine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plussikov, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 38 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les biscuits de Revalescère qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescère chocolatée rend apaisé, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 50 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoyé contre bon de poste.

Paris, 15 juillet. Le gauche républicaine, réunie hier, a décidé de nommer dans son sein une commission pour dresser une liste de candidats au conseil d'Etat, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 15 juillet. Le gauche républicaine, réunie hier, a décidé de nommer dans son sein une commission pour dresser une liste de candidats au conseil d'Etat, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

Un jeune écrivain de notre ville, parti depuis longtemps pour Paris à la recherche de la gloire, M. Georges Petit, qui a fait jouer plusieurs vaudevilles au théâtre des Célestins, a lu l'autre jour au théâtre Déjazet une comédie en trois actes, Papirol, candidate, faite en collaboration avec M. Alexis Bouvier.

Les généraux inspecteurs viennent de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de commencer leur tournée d'inspection dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Il est à craindre que l'orage de jeudi n'ait causé de graves dommages aux récoltes. Déjà si l'on en croit le Journal de Villefranche, cet arrondissement aurait beaucoup souffert.

Ces jours derniers un certain nombre d'ouvriers habiles : mécaniciens, ajusteurs, machinistes ont été engagés à St-Etienne pour le compte du gouvernement japonais qui veut se créer un personnel d'ingénieurs et d'ouvriers européens pour renouveler l'industrie du pays.

M. Sicard, directeur du théâtre du Gymnase à Marseille, monte Rabagas. M. de Kératry a autorisé les représentations, bien que, dit une lettre de M. Sicard, il lui fût lo d'approuver l'esprit général de la pièce.

La question du premier inventeur de la machine à coudre est nettement posée à Lyon et il faudra désormais qu'elle soit une bonne fois résolue.

colte observe la plus grande réserve devant les hauts prix pratiqués aujourd'hui et devant les difficultés qu'elle rencontre à les faire accepter pour ses étoffes.

Les cours actuels ne présentent donc sur les cours de l'époque correspondante de 1870 qu'une différence de 5 à 6 0/0 à peine en moyenne. Or, la situation ne se présente pas, à beaucoup près, sous un jour aussi favorable qu'au cours de notre fabrication, et si les événements qui ont surpris la France au milieu d'un de ses plus beaux rêves de paix ne devaient justifier cet entrainement, il faut reconnaître que l'avenir se découvrirait alors devant notre industrie sous les plus heureux aspects.

Paris, 15 juillet. Le gauche républicaine, réunie hier, a décidé de nommer dans son sein une commission pour dresser une liste de candidats au conseil d'Etat, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 15 juillet. Le gauche républicaine, réunie hier, a décidé de nommer dans son sein une commission pour dresser une liste de candidats au conseil d'Etat, d'accord avec les autres réunions de la gauche.

Un jeune écrivain de notre ville, parti depuis longtemps pour Paris à la recherche de la gloire, M. Georges Petit, qui a fait jouer plusieurs vaudevilles au théâtre des Célestins, a lu l'autre jour au théâtre Déjazet une comédie en trois actes, Papirol, candidate, faite en collaboration avec M. Alexis Bouvier.

Les généraux inspecteurs viennent de recevoir du ministre de la guerre l'ordre de commencer leur tournée d'inspection dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Il est à craindre que l'orage de jeudi n'ait causé de graves dommages aux récoltes. Déjà si l'on en croit le Journal de Villefranche, cet arrondissement aurait beaucoup souffert.

Ces jours derniers un certain nombre d'ouvriers habiles : mécaniciens, ajusteurs, machinistes ont été engagés à St-Etienne pour le compte du gouvernement japonais qui veut se créer un personnel d'ingénieurs et d'ouvriers européens pour renouveler l'industrie du pays.

M. Sicard, directeur du théâtre du Gymnase à Marseille, monte Rabagas. M. de Kératry a autorisé les représentations, bien que, dit une lettre de M. Sicard, il lui fût lo d'approuver l'esprit général de la pièce.

La question du premier inventeur de la machine à coudre est nettement posée à Lyon et il faudra désormais qu'elle soit une bonne fois résolue.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du 15 juillet. PAR DOULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT du ciel, VENT.

SPECTACLES ET CONCERTS 15 Juillet. GRAND-THÉÂTRE LA CHATTE BLANCHE grande féerie.

Condition publique des Soies de Lyon du 5 au 12 juillet 1872. TABLEAU DES SOIES.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME) 57, rue Tailbout, à Paris.

BIÈRE DREHER de Vienne (Autriche) Médailles d'or aux Expositions de Paris, Vienne, Londres, etc.

AVIS MM. E. PLACET et C<sup>ie</sup> Ont l'honneur d'informer le public que, leur pavillon à l'Exposition ne pouvant contenir qu'une faible partie des cachemires et dentelles qu'ils ont fait fabriquer pour cette circonstance ils feront à partir d'aujourd'hui une exposition spéciale de cette marchandise, dans leurs magasins, 6, rue de Lyon (ex-rue Impériale).

Condition publique des Soies de Lyon du 5 au 12 juillet 1872. TABLEAU DES SOIES.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME) 57, rue Tailbout, à Paris.

BIÈRE DREHER de Vienne (Autriche) Médailles d'or aux Expositions de Paris, Vienne, Londres, etc.

AVIS MM. E. PLACET et C<sup>ie</sup> Ont l'honneur d'informer le public que, leur pavillon à l'Exposition ne pouvant contenir qu'une faible partie des cachemires et dentelles qu'ils ont fait fabriquer pour cette circonstance ils feront à partir d'aujourd'hui une exposition spéciale de cette marchandise, dans leurs magasins, 6, rue de Lyon (ex-rue Impériale).

Etudes de M<sup>e</sup> GORMAND, notaire à Villefranche et de M<sup>e</sup> MOREL, notaire à Anse.

ADJUDICATION DÉFINITIVE le dimanche quatre août mil huit cent soixante-douze, onze heures du matin, à Pommières, lieu des Levrières, domicile de M. Bron-

DOMAINE-VIGNOBLE lieu des Levrières et autres, sur Pommières, Anse, La Chassagne, Theizé et Limas, ayant appartenu à M. et M<sup>me</sup> Antoine Brondel.

VENTE sur folle enchère, par-devant le tribunal civil de Lyon, d'une belle

PROPRIÉTÉ composée de maison de maître, bâtiment pour logement d'ouvriers, cour, jardin, terro, vignes

DESIGNATION des biens à vendre Ils consistent en: 1<sup>o</sup> Un tènement de maison d'habitation de maître, bâtiments servant de logement aux ouvriers, cour, jardin, terro, vignes, et pré, de la contenance de deux hectares quarante-huit ares environ, situé au bourg de la commune de Vernaison (Rhône), confiné à l'orient par la Grande-Rue de Vernaison, au nord par la propriété Abel, à l'occident par le chemin de Lyon à Givors; au midi par la place publique;

2<sup>o</sup> Un tènement séparé du précédent par la grande route de Vernaison, situé au bourg de Vernaison, de la superficie d'environ soixante-sept ares, comprenant un bâtiment avec four servant de halle de verrerie, les fours d'une verrerie à bouteilles, placés dans ce bâtiment, divers autres bâtiments à divers usages, cour, magasins, pièce d'eau et pré, etc.

3<sup>o</sup> Le matériel, outillage et marchandises se rattachant aux biens immeubles ci-dessus désignés, et par leur nature étant immeubles par destination, tels que lits de camp, fourreaux en bois, sacs pour verrière, table sapin, boudins de mouffe en terre réfractaire, moules pour bouteille, maie ou pétrin, lettres, boudins de logis, bennes, plaques ferrées de tisonniers, etc.

4<sup>o</sup> Les immeubles ci-dessus désignés appartenant à madame Marie Gazançon, veuve de François Coron, propriétaire et commerçant à Vernaison, et la vente sur convention en a été poursuivie à la requête de Benoît dit Henri Dejoix et de Théodore-Antoine Coron, son épouse, demeurant ensemble à Vernaison. L'adjudication a été tranchée devant le tribunal civil de Lyon, le trente septembre mil huit cent soixante-onze, au profit de François-Louis Mille, négociant à Vernaison, au prix de cent quarante-cinq mille francs.

Le sieur Dejoix, susnommé, ayant formé une surenchère sur ladite adjudication, les immeubles ont de nouveau été mis en vente et adjugés audit sieur Dejoix et au sieur Gannin, négociant à Rive-

de-Gier, conjointement, au prix de cent soixante-neuf mille deux cents francs, suivant sentence du tribunal, du neuf décembre mil huit cent soixante-onze.

Un ordre a été ouvert pour la distribution dudit prix d'adjudication et clos le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-douze.

Dans cet ordre, les mariés Mille et Coron ont obtenu une collocation s'élevant à soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs.

Le bordereau de cette collocation a été signifié à la requête des mariés Mille aux sieurs Dejoix et Gannin, adjudicataires, par exploit des huissiers Verney, de Lyon, et Bossut, de Rive-de-Gier, des dix et onze juillet.

Les sieurs Dejoix et Gannin ont point satisfait ce commandement.

En conséquence, à la requête des mariés Mille et Coron, susnommés, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Damour, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Pierre, 14.

Contre les sieurs Dejoix et Gannin, susnommés, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Larrivé, exerçant près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue Mercière, 34.

En présence de Marie Gazançon, veuve de François Coron, ci-dessus nommée, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Angéles, exerçant près le même tribunal, demeurant à Lyon, rue de Lyon, 28.

Il sera procédé à la vente sur folle enchère des immeubles ci-dessus décrits et désignés.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice de Lyon, place de Roanne, le samedi trois août mil huit cent soixante-douze, à midi, en faveur du plus haut mériter et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges ayant servi à la première adjudication et sur la mise à prix de quatre-vingt mille francs, c'est-à-dire 80,000 fr.

Outre les charges, DAMOUR.

Etude de M<sup>e</sup> DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

Dissolution de société Entre les soussignés: M. Chabert, négociant à Lyon, rue Mercière, 44, Joseph-André Berger, négociant à Lyon, place de la Charité, 5, Joseph Canton, négociant à Lyon, rue Mercière, 44.

Il a été convenu ce qui suit: Article 1<sup>er</sup>. — La société existant entre les parties sous la raison sociale: Chabert, Berger et Canton dont le siège est à Lyon, rue Mercière, 44, ayant pour objet le commerce de la mercerie, étant arrivée à son terme le quinze avril dernier, ne sera pas renouvelée et demeure au besoin dissoute à compter dudit jour, quinze avril.

Article 2. — La liquidation sera faite par M<sup>e</sup> Chabert et Canton qui continuent le commerce.

Paix et signé en cinq exemplaires à Lyon, le onze juillet mil huit cent soixante-douze.

J'approuve: CHABERT. BERGER. CANTON.

Enregistré à Lyon, le douze juillet mil huit cent soixante-douze. Reçu trois francs soixante. Signé Lambert.

Deux doubles de l'acte ci-dessus ont été déposés le treize juillet, au greffe du tribunal de commerce de Lyon, et à la justice de paix du deuxième canton de ladite ville. 3708

Etude de M<sup>e</sup> FINAZ, notaire à Saint-Chamond (Loire), et CHAR-DENET, notaire à Lyon, successeur de M<sup>e</sup> PIATON, rue Saint-Pierre, 31.

A VENDRE Vaste Fabrique

POUR LACETS et TRESSÉS. située à Izieux près Saint-Chamond (Loire), avec bâtiment d'habitation, logements pour les ouvriers, jardins, terrains, biels, bassins et dépendances.

Le tout d'une superficie de 11,500 mètres carrés. Cette fabrique est garnie de métiers représentant 40,000 fuseaux.

Elle est mise en mouvement au moyen d'une chute d'eau de quatre mètres de hauteur par une roue hydraulique et une turbine accouplées à une machine à vapeur de la force de quarante chevaux.

Pour plus amples renseignements et pour traiter, s'adresser soit audit M<sup>e</sup> Finaz, notaire à Saint-Chamond, soit audit M<sup>e</sup> Char-denet, notaire à Lyon. 3605

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

RECETTE EAU RECETTE signée signée CAGLIOSTRO DU CAGLIOSTRO

D<sup>r</sup> BALSAMO Pour rendre infailliblement AUX CHEVEUX ET A LA BARBE leur couleur primitive et en prévenir la décoloration ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Chacun voudra l'essayer, ne fût-ce que pour le nom qu'elle porte et les souvenirs auxquels elle se rattache. Le Flacon, 6 fr. — 3 flacons suffisent. Eau balsamique contre la chute des cheveux, 6 fr.

Pour recevoir franco, joindre 1 fr. en plus au mandat-poste à M. CONSTANT, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

Dépot à Lyon: chez M. BRIANT, coiffeur-parfumeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. 3051

Guérison prompte et radicale des RHUMATISMES par le Liniment Mexicain

Remède employé par les Indiens comme le spécifique le plus sérieux contre les RHUMATISMES

aigus, chroniques, articulaires, goutteux et toutes affections Rhumatismales

Dépot général chez M. Méd. pharmacien, rue Vaubouren, 26.

Et aux pharmacies Goddard rue Terme, 13; Abonnet, cours Morand, 12; Armandy, cours de Broches, 16. 1995

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS du Lundi 15 au Lundi 22 Juillet 1872.

Jeu 18 juill. midi. Pour l'Egypte et la Syrie. Asnières, capitaine Isnard. Nîmes, capitaine Bourdillat.

Samedi 20 — 5 h. s. Pour Alger. Pour Messine, Syra, Smyrne, Constantinople, le Danube et Mer-Noire. TANAS, capitaine Couloune. CAMBODGE, cap. Foach.

Dimanche 21 — 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine et Japon. Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice. Pau-Ho, cap. Mélihan, l. d. v.

Dimanche 4 août 10 h. m.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 17 juill. 5 h. s. Pour Oran directement, et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger. OASIS, cap. Blondeau.

Jeu 18 — 5 h. s. Pour Alger, Bougie, Djidjelli, Philippeville et Bone. CAID, capitaine Gaude.

Vendredi 19 — 5 h. s. Pour Philippeville et Bone. COLON, capitaine Raoul.

Samedi 20 — 5 h. s. Pour Mostaganem, Arzew et Oran. AFRICAINE, capitaine Gastan.

DEPART DE BORDEAUX Mercredi 24 — ... Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. ... AMAZONNE, cap. Giost, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dollys, Bougie, Djidjelli, et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

Etude de M<sup>e</sup> NEYRON, notaire à Nantua (Ain).

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES D'une Forêt de Sapins

dépendant de la forêt de Montréal, canton de Nantua (Ain), en 21 lots

Samedi 20 juillet 1872, 2 heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> Neyron, notaire à Nantua, vente aux enchères en 21 lots, d'une forêt de 55 hectares 80 ares, détachée de la forêt de Montréal, canton de Nantua, appartenant à madame veuve de Marnas.

Une enchère sera d'abord ouverte sur la forêt entière.

Pour visiter la forêt, s'adresser: A Montréal, à M. Simon Gevry, garde; Et à Nantua, à M. Auguste Bullard.

Le plan indiquant les parcelles et le cahier des charges sont déposés chez M<sup>e</sup> Neyron. 3637

ON DEMANDE une place de caissier. On offrira toutes garanties. Ecrire à Lyon, poste restante, aux initiales N. O. 3698

NOUVEAU TRAITEMENT Les Dracées Blot, toniques, réparatrices sans mercure, infaillibles contre les maladies contagieuses des deux sexes, récentes ou chroniques, les plus invétérées, Pertes, Arteriosclérose, la vessie, Dactylites, Rhumatismes, Gouttes, n'exigent ni privations ni régime.

Prix: 4 francs. Dépôts à Lyon chez M. ph. Barnoud, r. de Lyon, 3; Faivre, pl. des Terreaux, 9; Chevallier, r. Louis-le-Grand, 4; Lardet, pl. des Jacobins, 1. 2853

CHANGEMENT DE DOMICILE A partir du 1<sup>er</sup> juillet

L'ETUDE DE M<sup>e</sup> OULMANN avoué, sera transférée même rue de l'Hôtel-de-Ville, 91 à l'entresol, angle de la rue des Archers.

TARNAVASSI brocheur, rue n<sup>o</sup> 6, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> NEYRON, notaire à Nantua (Ain).

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES D'une Forêt de Sapins

dépendant de la forêt de Montréal, canton de Nantua (Ain), en 21 lots

Samedi 20 juillet 1872, 2 heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> Neyron, notaire à Nantua, vente aux enchères en 21 lots, d'une forêt de 55 hectares 80 ares, détachée de la forêt de Montréal, canton de Nantua, appartenant à madame veuve de Marnas.

Une enchère sera d'abord ouverte sur la forêt entière.

Pour visiter la forêt, s'adresser: A Montréal, à M. Simon Gevry, garde; Et à Nantua, à M. Auguste Bullard.

Le plan indiquant les parcelles et le cahier des charges sont déposés chez M<sup>e</sup> Neyron. 3637

ON DEMANDE une place de caissier. On offrira toutes garanties. Ecrire à Lyon, poste restante, aux initiales N. O. 3698

NOUVEAU TRAITEMENT Les Dracées Blot, toniques, réparatrices sans mercure, infaillibles contre les maladies contagieuses des deux sexes, récentes ou chroniques, les plus invétérées, Pertes, Arteriosclérose, la vessie, Dactylites, Rhumatismes, Gouttes, n'exigent ni privations ni régime.

Prix: 4 francs. Dépôts à Lyon chez M. ph. Barnoud, r. de Lyon, 3; Faivre, pl. des Terreaux, 9; Chevallier, r. Louis-le-Grand, 4; Lardet, pl. des Jacobins, 1. 2853

CHANGEMENT DE DOMICILE A partir du 1<sup>er</sup> juillet

L'ETUDE DE M<sup>e</sup> OULMANN avoué, sera transférée même rue de l'Hôtel-de-Ville, 91 à l'entresol, angle de la rue des Archers.

TARNAVASSI brocheur, rue n<sup>o</sup> 6, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> NEYRON, notaire à Nantua (Ain).

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES D'une Forêt de Sapins

dépendant de la forêt de Montréal, canton de Nantua (Ain), en 21 lots

Samedi 20 juillet 1872, 2 heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> Neyron, notaire à Nantua, vente aux enchères en 21 lots, d'une forêt de 55 hectares 80 ares, détachée de la forêt de Montréal, canton de Nantua, appartenant à madame veuve de Marnas.

Une enchère sera d'abord ouverte sur la forêt entière.

Etude de M<sup>e</sup> DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

Dissolution de société Entre les soussignés: M. Chabert, négociant à Lyon, rue Mercière, 44, Joseph-André Berger, négociant à Lyon, place de la Charité, 5, Joseph Canton, négociant à Lyon, rue Mercière, 44.

Il a été convenu ce qui suit: Article 1<sup>er</sup>. — La société existant entre les parties sous la raison sociale: Chabert, Berger et Canton dont le siège est à Lyon, rue Mercière, 44, ayant pour objet le commerce de la mercerie, étant arrivée à son terme le quinze avril dernier, ne sera pas renouvelée et demeure au besoin dissoute à compter dudit jour, quinze avril.

Article 2. — La liquidation sera faite par M<sup>e</sup> Chabert et Canton qui continuent le commerce.

Paix et signé en cinq exemplaires à Lyon, le onze juillet mil huit cent soixante-douze.

J'approuve: CHABERT. BERGER. CANTON.

Enregistré à Lyon, le douze juillet mil huit cent soixante-douze. Reçu trois francs soixante. Signé Lambert.

Deux doubles de l'acte ci-dessus ont été déposés le treize juillet, au greffe du tribunal de commerce de Lyon, et à la justice de paix du deuxième canton de ladite ville. 3708

RECETTE EAU RECETTE signée signée CAGLIOSTRO DU CAGLIOSTRO

D<sup>r</sup> BALSAMO Pour rendre infailliblement AUX CHEVEUX ET A LA BARBE leur couleur primitive et en prévenir la décoloration ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Chacun voudra l'essayer, ne fût-ce que pour le nom qu'elle porte et les souvenirs auxquels elle se rattache. Le Flacon, 6 fr. — 3 flacons suffisent. Eau balsamique contre la chute des cheveux, 6 fr.

Pour recevoir franco, joindre 1 fr. en plus au mandat-poste à M. CONSTANT, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

Dépot à Lyon: chez M. BRIANT, coiffeur-parfumeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. 3051

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS du Lundi 15 au Lundi 22 Juillet 1872.

Jeu 18 juill. midi. Pour l'Egypte et la Syrie. Asnières, capitaine Isnard. Nîmes, capitaine Bourdillat.

Samedi 20 — 5 h. s. Pour Alger. Pour Messine, Syra, Smyrne, Constantinople, le Danube et Mer-Noire. TANAS, capitaine Couloune. CAMBODGE, cap. Foach.

Dimanche 21 — 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine et Japon. Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice. Pau-Ho, cap. Mélihan, l. d. v.

Dimanche 4 août 10 h. m.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 17 juill. 5 h. s. Pour Oran directement, et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger. OASIS, cap. Blondeau.

Jeu 18 — 5 h. s. Pour Alger, Bougie, Djidjelli, Philippeville et Bone. CAID, capitaine Gaude.

Vendredi 19 — 5 h. s. Pour Philippeville et Bone. COLON, capitaine Raoul.

Samedi 20 — 5 h. s. Pour Mostaganem, Arzew et Oran. AFRICAINE, capitaine Gastan.

DEPART DE BORDEAUX Mercredi 24 — ... Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata. ... AMAZONNE, cap. Giost, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dollys, Bougie, Djidjelli, et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

Etude de M<sup>e</sup> NEYRON, notaire à Nantua (Ain).

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES D'une Forêt de Sapins

dépendant de la forêt de Montréal, canton de Nantua (Ain), en 21 lots

Samedi 20 juillet 1872, 2 heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> Neyron, notaire à Nantua, vente aux enchères en 21 lots, d'une forêt de 55 hectares 80 ares, détachée de la forêt de Montréal, canton de Nantua, appartenant à madame veuve de Marnas.

Une enchère sera d'abord ouverte sur la forêt entière.

Pour visiter la forêt, s'adresser: A Montréal, à M. Simon Gevry, garde; Et à Nantua, à M. Auguste Bullard.

Le plan indiquant les parcelles et le cahier des charges sont déposés chez M<sup>e</sup> Neyron. 3637

ON DEMANDE une place de caissier. On offrira toutes garanties. Ecrire à Lyon, poste restante, aux initiales N. O. 3698

NOUVEAU TRAITEMENT Les Dracées Blot, toniques, réparatrices sans mercure, infaillibles contre les maladies contagieuses des deux sexes, récentes ou chroniques, les plus invétérées, Pertes, Arteriosclérose, la vessie, Dactylites, Rhumatismes, Gouttes, n'exigent ni privations ni régime.

Prix: 4 francs. Dépôts à Lyon chez M. ph. Barnoud, r. de Lyon, 3; Faivre, pl. des Terreaux, 9; Chevallier, r. Louis-le-Grand, 4; Lardet, pl. des Jacobins, 1. 2853

CHANGEMENT DE DOMICILE A partir du 1<sup>er</sup> juillet

L'ETUDE DE M<sup>e</sup> OULMANN avoué, sera transférée même rue de l'Hôtel-de-Ville, 91 à l'entresol, angle de la rue des Archers.

TARNAVASSI brocheur, rue n<sup>o</sup> 6, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> NEYRON, notaire à Nantua (Ain).

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES D'une Forêt de Sapins

dépendant de la forêt de Montréal, canton de Nantua (Ain), en 21 lots

Samedi 20 juillet 1872, 2 heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> Neyron, notaire à Nantua, vente aux enchères en 21 lots, d'une forêt de 55 hectares 80 ares, détachée de la forêt de Montréal, canton de Nantua, appartenant à madame veuve de Marnas.

Une enchère sera d'abord ouverte sur la forêt entière.

Pour visiter la forêt, s'adresser: A Montréal, à M. Simon Gevry, garde; Et à Nantua, à M. Auguste Bullard.

Le plan indiquant les parcelles et le cahier des charges sont déposés chez M<sup>e</sup> Neyron. 3637

ON DEMANDE une place de caissier. On offrira toutes garanties. Ecrire à Lyon, poste restante, aux initiales N. O. 3698

NOUVEAU TRAITEMENT Les Dracées Blot, toniques, réparatrices sans mercure, infaillibles contre les maladies contagieuses des deux sexes, récentes ou chroniques, les plus invétérées, Pertes, Arteriosclérose, la vessie, Dactylites, Rhumatismes, Gouttes, n'exigent ni privations ni régime.

Prix: 4 francs. Dépôts à Lyon chez M. ph. Barnoud, r. de Lyon, 3; Faivre, pl. des Terreaux, 9; Chevallier, r. Louis-le-Grand, 4; Lardet, pl. des Jacobins, 1. 2853

CHANGEMENT DE DOMICILE A partir du 1<sup>er</sup> juillet

L'ETUDE DE M<sup>e</sup> OULMANN avoué, sera transférée même rue de l'Hôtel-de-Ville, 91 à l'entresol, angle de la rue des Archers.

TARNAVASSI brocheur, rue n<sup>o</sup> 6, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> NEYRON, notaire à Nantua (Ain).

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES D'une Forêt de Sapins

dépendant de la forêt de Montréal, canton de Nantua (Ain), en 21 lots

Samedi 20 juillet 1872, 2 heures de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> Neyron, notaire à Nantua, vente aux enchères en 21 lots, d'une forêt de 55 hectares 80 ares, détachée de la forêt de Montréal, canton de Nantua, appartenant à madame veuve de Marnas.

Une enchère sera d'abord ouverte sur la forêt entière.

Etude de M<sup>e</sup> DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

Dissolution de société Entre les soussignés: M. Chabert, négociant à Lyon, rue Mercière, 44, Joseph-André Berger, négociant à Lyon, place de la Charité, 5, Joseph Canton, négociant à Lyon, rue Mercière, 44.

Il a été convenu ce qui suit: Article 1<sup>er</sup>. — La société existant entre les parties sous la raison sociale: Chabert, Berger et Canton dont le siège est à Lyon, rue Mercière, 44, ayant pour objet le commerce de la mercerie, étant arrivée à son terme le quinze avril dernier, ne sera pas renouvelée et demeure au besoin dissoute à compter dudit jour, quinze avril.

Article 2. — La liquidation sera faite par M<sup>e</sup> Chabert et Canton qui continuent le commerce.

Paix et signé en cinq exemplaires à Lyon, le onze juillet mil huit cent soixante-douze.

J'approuve: CHABERT. BERGER. CANTON.

Enregistré à Lyon, le douze juillet mil huit cent soixante-douze. Reçu trois francs soixante. Signé Lambert.

Deux doubles de l'acte ci-dessus ont été déposés le treize juillet, au greffe du tribunal de commerce de Lyon, et à la justice de paix du deuxième canton de ladite ville. 3708

RECETTE EAU RECETTE signée signée CAGLIOSTRO DU CAGLIOSTRO

D<sup>r</sup> BALSAMO Pour rendre infailliblement AUX CHEVEUX ET A LA BARBE leur couleur primitive et en prévenir la décoloration ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Chacun voudra l'essayer, ne fût-ce que pour le nom qu'elle porte et les souvenirs auxquels elle se rattache. Le Flacon, 6 fr. — 3 flacons suffisent. Eau balsamique contre la chute des cheveux, 6 fr.

Pour recevoir franco, joindre 1 fr. en plus au mandat-poste à M. CONSTANT, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

Dépot à Lyon: chez M. BRIANT, coiffeur-parfumeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. 3051

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS du Lundi 15 au Lundi 22 Juillet 1872.

Jeu 18 juill. midi. Pour l'